SNEP-FSU22 : élections internes – rapport d'activité

Le SNEP.FSU organise, cette année son congrès national afin de faire le bilan général de son activité, définir son orientation et ses revendications, élire ses responsables au niveau départemental, académique et national.

Aussi est-il indispensable que chacun(e) des syndiqué(e)s se prononce sur les différents bilans et ainsi nous aide à décider des futures orientations du SNEP à tous les niveaux.

Pendant ces 4 dernières années, le SNEP FSU 22 a poursuivi son engagement dans l'atteinte d'objectifs précis dont le syndicat se doit d'être garant, tant au niveau académique que départemental :

- Informer les collègues et les alerter sur les différentes problématiques liées notre profession : actualités politiques, réformes, évaluations…
- Agir et faire agir de son lieu de travail jusqu'aux espaces qui nous régissent (Conseil Départemental et Régional, Direction Académique, Rectorat) : DGH, installations sportives...
- Aider les collègues dans diverses démarches personnelles : mutations, avancements, recours, demande de temps partiel, fiche SST…)

L'objectif premier est de promouvoir notre métier et notre discipline, de le défendre et d'affirmer notre ambition pour l'acquisition d'une culture EPS chez nos élèves, leur épanouissement, leur émancipation, leur construction.

Depuis 4 ans, notre bureau départemental s'est constitué un collectif plus important, qui pilote la vie syndicale sur la base d'un travail d'échanges, d'écoute et de réflexion. En relation avec le niveau académique et national mais aussi la FSU 22 et les syndicats qui la composent, il a mené son activité, nourri des échanges avec les collègues du Département sur plusieurs fronts au sein des différentes instances administratives et syndicales.

Notre équipe intervient dans les différentes instances

⇒ Le bureau départemental est la première instance dans laquelle nos membres ont pu s'exprimer, échanger et décider. Nous nous réunissons généralement à la FSU de Saint Brieuc mais nous nous réunissons parfois dans certains établissements de notre département.

⇒ 1 représentant.e du SNEP 22 dans les différentes instances paritaires

- ✓ **Séverine Bouguet** AU **CDEN** (préfet, conseil général et instances syndicales): instance sensiblement équivalente au CSA-sd sauf que le Conseil Départemental, le Préfet, les représentants des parents d'élèves y sont présents. Problématiques également abordées: budgets des collèges du département, construction/rénovation des collèges, installations sportives...

- ✓ **Virginie Gayic** au **CSA-SD** (moyens de fonctionnement en postes collèges-lycées-Lycées Pro) bilan de rentrée, effectifs, DHG, créations/suppressions de poste… :

- ✓ **Virginie Gayic et Séverine Bouguet au CD UNSS,** qui définit la politique départementale du sport scolaire (présidé par le DASEN)

- ✓ **Céline Thomas** à la **Commission de réforme** (accident de travail, demande de reconnaissance d'une maladie imputable au service ou demande de congé longue maladie par exemple)

- ✓ **Virginie Gayic** en **CAPA** : Commissaires paritaires (Carrières, Mutations, Recours...)

- ✓ **Céline Thomas** en **F3SCT** (Formation spécialisée santé, écurité et Conditions de Travail) s'occupe de toutes les questions de santé, de sécurité et d'améliotation des conditions de travail des agents (analyse des risques professionnels, suggestion des améliorations..)

Les actions mises en œuvre par le SNEP 22

<u>Sur les problématiques générales avec la FSU</u> et dans le cadre intersyndical, notamment lors des CDFD (conseil délibératif fédéral départemental):

- Défense des salaires, de la protection sociale, de la retraite.
- Réflexion sur les différentes réformes touchants la profession et la fonction publique en général (loi de transformation de la fonction publique, réforme de l'assurance chômage, réforme de la prévention santé complémentaire, réforme du concours de recrutement pour les enseignants,….).
- Contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents dans leur travail, et contribuer à l'amélioration des conditions de travail (lors des F3SCT où des sujets tels que le radon ou encore l'amiante présents dans les bâtis scolaires sont traités et dénoncés).

<u>Dans le suivi de nos dossiers propres au niveau départemental</u>

❖ **<u>Emploi</u>** (Postes, moyens d'enseignement...)

Ce dossier fait l'objet d'un travail et d'un suivi permanent tant les enjeux sont importants pour la discipline. Des enquêtes et autres échanges d'informations sont régulièrement adressées aux collègues et aux établissements du département.
Ce travail permet de travailler les dossiers, de les porter et de revendiquer au plus près des situations de terrains que les collègues vivent. Lors des CSA-SD nos interventions permettent que des suppressions soient neutralisées, que des créations soient obtenues, toujours dans l'intérêt général, des élèves, des collègues concerné.es. Toutes ces améliorations donnent des possibilités de mutations à un plus grand nombre.
Nos conseils, notamment, au moment des conseils d'administration vers les collègues et notre intervention direction des services de l'Inspection académique ainsi qu'au CSA-SD (comité social académique spécial départemental) nous permettent de mener la défense de tous les moyens (Utilisation des moyens d'enseignement, création, suppression de postes, HSA, Attribution Forfaits AS, Attribution IMP Coordination, Implantation PSTG..etc)

- **<u>Les équipements sportifs</u>:**

Notre expertise et notre professionnalisme sont reconnu.es par les décideurs.ses. Nous avons rencontrés plusieurs fois le Vice Président du Conseil Départemental en charge des Collèges des Côtes d'Armor. Pour preuve, le référentiel SNEP fait officiellement partie du cahier des charges du CD 22 et du CR. En outre, les élu.es de ces instances sont régulièrement demandeur.ses de notre état des lieux des installations existantes et des besoins particuliers des équipes en EPS. Nous avons même été plus loin que notre état des lieux des installations sportives, avec la grande enquête du Gymnascore. Cette dernière a un réel écho auprès des collectivités territoriales suite à la conférence de presse.
Nos soucis permanents restent :

- Aider les équipes dans le besoin, à formuler leurs attentes, à monter les dossiers, à peser sur le contenu des décisions.
- Réussir à obliger les décideurs.ses à implanter un comité de pilotage associant dès le début des projets les équipes EPS.
- Des audiences régulières sont faites avec le Conseil Départemental pour le suivi des dossiers et les travaux ou construction envisagés.
- Une liste d'établissement sous l'impulsion du SNEP 22 fait partie des priorités du Conseil Départemental suite au Gymnascore.

Un prochain stage est prévu le jeudi 22 janvier pour accompagner au mieux les équipes qui souhaitent faire évoluer la situation de leurs équipememts sportifs, que le SNEP ne cessent de définir comme de véritables salle de classe.

- **<u>Dossier Contractuel.les</u>:**

Les contacts ont été maintenus grâce aux réseaux sociaux (groupe WhatsApp), par des visios et des stages sur leurs droits. Cela a permis la rencontre de nombreux collègues souvent mal menés par l'administration.

<u>Dossier TZR</u>

Nous avons poursuivi notre accompagnement auprès des personnels TZR tout au long de l'année sur des sujets divers tels que :
les affectations, l'obtention des forfaits AS, les droits du personnel…

- **<u>Défense des personnels</u> :**

Les élu.es paritaires et la représentante au CSA-SD s'attachent à défendre les droits des collègues (Santé, Mutation, Carrières, Métier, …) en lien avec notre service juridique et en intervenant régulièrement auprès des IPR EPS, des services du Rectorat (DPE, DRH..) et de l'Inspection Académique (DOS, SG..) tout au long de l'année scolaire.
Notre représentativité et notre expertise reconnues nous permettent d'intervenir rapidement, en soutien du ou de la collègue concerné.e et permettent d'appréhender toutes les situations dans le cadre collectif des devoirs mais aussi des droits des collègues.

- **<u>Le sport scolaire</u> :**

Le SNEP 22, administrateur de l'UNSS, continue à être force de proposition au sein du CD Unss et à suivre de près l'évolution du projet départemental UNSS 22.
Il reste extrêmement vigilant à l'attribution des moyens attribués au département pour un bon fonctionnement des districts qui le composent.
Une attention particulière est aussi portée notamment à l'obtention des forfaits AS dans les BMP lors du CSA-SD, ainsi qu'aux forfaits pour les collègues TZR, CDI et contractuel.les affecté.es tardivement...

- **<u>Formation et information syndicale</u> :**

C'est aussi le rôle d'un syndicat d'aider les collègues à s'informer et se former pour mieux agir ensuite dans leurs établissements. Nous proposons pour cela :

- Des Stages (DGH, Equipements, Sécurité et responsabilité, budget).
- Informations sms, whatsaap, mail
- des animations d'heures d'informations syndicales

- **<u>Dossier Santé</u>**

Les représentants des personnels SNEP FSU siègent en F3SCTD. Cette formation spécialisée a contribué à l'amélioration des conditions de travail, la sécurité des agents
au travail, la protection de la santé physique et mentale.

- Nous accompagnons nos collègues dans la rédaction et le suivi des fiches SST.

- Nous mettons en place un groupe de travail sur le bâti scolaire qui portera notamment sur les ambiances thermiques et sonores dans les gymnases et sur l'amiante.
Nous sommes présents au conseil médical, instance consultative, qui émet un avis sur des situations d'accident de service, de reconnaissance en maladie professionnelle, de congés pour raison de santé.

L'équipe du SNEP 22 poursuit au quotidien la défense et à la promotion de notre discipline et de la profession.

Voter POUR le rapport d'activité et le rapport financier serait pour nous un encouragement et un soutien moral afin de poursuivre notre engagement.

Le bureau départemental sortant

Rapport Financier SNEP 22	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre syndiqués	69	62	64

Solde début d'année au 1/09	2068,78	3103,33	2471,34

Recettes			
Cotisation reçue de l'académie		8505,6	8914,6
Cotisations reçues des adhérents	13890,2	4575,6	5118,75
Frais bancaires			
Frais réception	47,44		
Total recettes	**13937,64**	**13081,2**	**14033,35**

Dépenses			
Cotisations reversées à l'académie	1952,5	1899,25	1815,6
Cotisations reversées au national	9986,2	9830,19	10462,59
Matériel et logiciel informatique		499,99	
Fournitures entretien	45,9		
Fourniture bureau	41,99	19,99	23,98
Action matériel syndicalisation		172,32	236,99
Dons cadeaux		1000	321
Frais déplacements	459,6	72	1203,61
Frais réception convivialité	364,9		72
Entretien frais local		219,45	
Location installation et location immobilière			50
Cotisation reçue des adhérents			146
Affranchissement timbres			9,81
Frais bancaires			
Cotisations autres	52		
Total dépenses	**12903,09**	**13713,19**	**14341,58**
Résultat exercice	**1034,55**	**-631,99**	**-308,23**
Solde fin d'année au 31/08	3103,33	2471,34	2163,11

2024-2025
61

2163,11

10789,89
6737,75
32,4
17560,04

2109,3
12838,7
238,73
294,9
72
81,65
154,8
32,4
15822,48
1737,56
3900,67

1